

CROISSANCE IDF

Prêt Croissance Île-de-France

Fonds de prêt régional dédié à la Croissance d'entreprise en Île-de-France

Pour qui ?

- Tous les entrepreneurs implantés en Île-de-France
- Ayant un projet de croissance (investissements, développement commercial, croissance externe, diversification, nouveau marché, développement à l'international, etc.)

Les projets éligibles :

Les projets de croissance d'entreprise :

- Profitables
- Ayant un **minimum de 3 ETP** (Effectifs en équivalent Temps Plein)
- Dont le montant du plan de financement est supérieur à **200 000€**
- S'engagent à créer des emplois à court et moyen termes (3 ans)

Les caractéristiques du prêt Croissance d'IDF

- Prêt à la personne physique (à 1 ou plusieurs associés)
- Prêt **sans intérêts** et **sans garantie personnelle** demandée
- Montant (global) variant de **40 000€ à 75 000€**
- Durée de remboursement maximum de 5 ans (60 mois)
- Différé de remboursement possible de 3 mois

Les conditions d'intervention

- Le montant maximal du cumul des deux prêts (PHCr + croissance IDF) est fixé à **75 000€**
- Le montant total des deux prêts n'excède pas l'apport personnel du repreneur
- Le montant total des deux prêts est couplé à un prêt bancaire

Une expertise régionale est réalisée en amont du passage en Comité d'Agrément local.